

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 111 Pédagogie			
Ancien Code	PESP1B11	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEES1110		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marie KEGELS (kegelsm@helha.be) Nathalie FASBENDER (fasbendern@helha.be) Carine LEPORCQ (leporcq@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement amène l'étudiant à réfléchir et mettre en place :

- une relation éducative bientraitante
- des interventions à visée éducative, des séquences d'apprentissage et lui fournit des outils réflexifs pour analyser sa pratique

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**
- 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres.
 - 1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe.
 - 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.
 - 1.6 Utiliser les différents registres d'écrits et de communication professionnels.
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.**
- 2.3 Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques, et prendre des responsabilités.
 - 2.4 Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui guident son action.
- Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**
- 4.1 S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire.
 - 4.2 Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée.
 - 4.4 Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques.
 - 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques.
- Compétence 6 **Déployer son « savoir-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne.**
- 6.6 Utiliser les outils spécifiques à la relation psycho-éducative inscrits dans la proximité et la durée.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant pourra :

- proposer des actions éducatives bientraitantes dans des situations données et les justifier en s'appuyant sur des éléments théoriques,
- analyser des actions éducatives en regard des aspects théoriques,
- proposer des adaptations des outils issus des pédagogies alternatives adaptées à la prise en charge de groupes d'enfants et/ou d'adolescents,
- cibler les compétences et objectifs de ses interventions éducatives,
- proposer des séquences d'apprentissage adaptées à la situation.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP1B11A Pédagogie

60 h / 5 C

Contenu

Identité professionnelle

Apprendre et faire apprendre :

- Compétences et objectifs
- Etapes d'une séquence d'apprentissage
- Modes d'apprentissage

Introduction à la pédagogie bienveillante :

- Accueillir les sentiments de l'enfant et de l'adolescent
- Empathie
- Mettre des limites : notions de sanction, punition, autorité
- Analyser des situations éducatives au regard des concepts

Introduction aux pédagogies alternatives

- Citoyenneté : généralités et pédagogie institutionnelle
- Pédagogie du contrat

.....

Démarches d'apprentissage

Alternance d'exposés théoriques et de mises en situation.

Dispositifs d'aide à la réussite

Nombreux exercices à caractère formatif relatifs aux différents chapitres en cours d'année.

Sources et références

Voir références bibliographiques mentionnées dans les documents de cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents de référence du cours présents sur connectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le dispositif d'évaluation se compose d' :

- d'une première partie de l'examen non dispensatoire sur la matière présentée en session du Q1 : 5 pts de la note finale
- d'un travail de construction d'une séquence d'apprentissage à déposer au Q2 : 3 pts de la note finale

En cas d'absence de remise du travail la note pour cette partie sera de 0/3

- d'un examen écrit axé sur l'articulation entre théorie et pratique sur l'ensemble de la matière de l'année en session du Q2 : 12 pts de la note finale.

Au Q3 :

- Un travail de construction d'une séquence d'apprentissage : 3 pts de la note finale
- Un examen écrit sur l'ensemble de la matière de l'année : 17 pts de la note finale

En cas de réussite (minimum 50%) du travail lors du Q2, les points de celui-ci seront automatiquement reportés aux Q3, le travail ne sera pas à représenter.

En cas d'absence de remise de travail, la note pour ce travail sera de 0/3

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	15	Trv	15
Période d'évaluation	Eve	25	Exe	60	Exe	85

Eve = Évaluation écrite, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Les principes d'évaluation ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).